

Saynète de la Ville fédérale

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1978)**

Heft 457

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1027182>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La lutte contre la formation professionnelle élémentaire

Le fondement, ô combien légitime, du référendum lancé par l'Union syndicale suisse contre la nouvelle loi sur la formation professionnelle, c'est la lutte pour la qualification des travailleurs: il s'agit de leur donner, par le biais d'une formation suffisamment large, une certaine mobilité professionnelle, et par là d'éviter la surspécialisation d'ouvriers (même, et surtout avec diplôme!) qui se trouveraient ensuite liés à une industrie particulière... une industrie, voire même une machine! 1)

Dans cette perspective, le point essentiel de la nouvelle loi qui est combattu par les référendaires, c'est la formation dite élémentaire (article 48), qui est définie comme l'acquisition de l'habileté et des connaissances nécessaires à l'utilisation de procédés simples de fabrication ou de travail, cette formation devant permettre, si possible, un changement d'entreprise.

La mise en cause de cette disposition cadre en effet parfaitement avec la logique syndicale.

Pourtant, si le référendum aboutissait, et si un nouveau projet venait à être étudié, il ne faudrait pas perdre de vue à qui cet article contesté était aussi destiné.

La nouvelle loi se distingue de l'ancienne, entre autres, par la mention qu'elle fait des invalides (articles 18) et par les allègements qu'elle pré-

voit dans leur formation. Et dans ce domaine comme dans d'autres (par exemple l'assurance-chômage), il semble bien qu'on ne pensait pas, ou très peu, il y a quelques années, aux "marginiaux", handicapés, déficients ou sous-doués. On tend maintenant à modifier la législation pour tenter de combler cette lacune.

Dans cette optique, les spécialistes de la pédagogie curative voyaient d'un bon œil cette ouverture de la loi sur la formation professionnelle vers une intégration plus grande des adolescents ayant suivi des classes de développement, voire même des handicapés mentaux légers, dans le circuit professionnel normal; ils décelaient là la possibilité de motiver les jeunes dont ils s'occupent en leur présentant comme un but atteignable un diplôme reconnu et en fin de compte une réelle réintégration professionnelle.

Donc, en vue d'une nouvelle loi, ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain, c'est-à-dire maintenir les handicapés dans leur ghetto sous le prétexte louable d'éviter à des jeunes, capables mais "flemmards", peu motivés ou mal informés, de suivre une formation professionnelle "au rabais" que le patronat attend avec beaucoup d'impatience.

Blaise Bühler

1) L'Union syndicale suisse: "Non seulement la nouvelle loi sur la formation professionnelle n'apporte rien de nouveau, mais elle aggrave la situation des jeunes; elle encourage la semi-qualification pour faire pression sur les jeunes" (toutes les listes et cartes de signatures et de l'USS le 12 juillet).

Les officiers suisses: l'ère du soupçon

Sèche exclusion d'une société militaire d'un officier considéré comme politiquement trop à gauche. On peut ajouter "Rien de nouveau sous le soleil" si on se souvient du destin de Georges-Henri Pointet, né le 17 avril 1908 (il y a donc 70 ans) et qui est mort le 23 août 1944 au débarquement des forces alliées dans

le midi de la France, alors qu'il était officier de la première division française libre. Ayant pris position en faveur de la candidature de E.P. Graber au Conseil d'Etat neuchâtelois, en 1933, sans être inscrit au Parti socialiste, il eut des difficultés avec ses chefs militaires: il était lieutenant, et il dut s'expatrier en Egypte, ne trouvant pas d'emploi dans l'enseignement en Suisse. Jean Liniger lui a consacré une brochure en 1967 sous le titre "Georges-Henri Pointet — Vie — Textes — Documents".

Lobby suisse au travail: des cautions officielles

Le moins qu'on puisse dire est que la Déclaration de Berne a l'oreille de la presse suisse romande, et même de la presse suisse dans son ensemble: "L'infiltration des firmes multinationales dans les organisations des Nations Unies" (adresse utile: case postale 97, 1000 Lausanne 9), le dossier qu'elle vient de publier, a fait partout les grands titres, alimenté des commentaires (une seule exception notable: la "Neue Zürcher Zeitung" qui ne publie qu'un mince compte-rendu du document, un jour après les autres quotidiens, le tout assorti d'un commentaire faisant le lien entre les collaborateurs de la Déclaration de Berne et l'initiative bancaire socialiste...).

Saynète de la Ville fédérale

Quelque part à Berne, à une centaine de mètres de l'entrée principale du Palais (donc tout près d'une aile dudit, proximité significative d'importance et de gravité helvétique). Une salle austère, plutôt vieillotte, mal éclairée par une trop petite cour sur laquelle donnent des dizaines de bureaux du même genre tristement sérieux. Une séance avec une quinzaine de personnes (on pourrait dire messieurs, mais il y a une femme), dont une lourde proportion de docteurs en droit.

A l'exact milieu de la transversale du fer à cheval formé par les trois grandes tables de bois foncé, se tient, bien droit dans son inconfortable fauteuil, le président.

Pas tout à fait la quarantaine, pas même les tempes grises, un air de premier-lieutenant en civil, des yeux très vifs, presque inquiets à force de vigilance. Au reste, le style cadre supérieur de l'administration, avec dynamisme et efficience au service de la nation. Le genre qui veut dépoussiérer Berne, mais sans coup d'éclat. Porte, comme tant de gens sa philosophie sur lui: quand la couleur de la chemise fait audacieux,

Cette initiative de la Déclaration de Berne vient comme une salutaire mise à jour des rapports de forces dans notre pays. Les documents, articulés sur trois axes principaux — les relations des multinationales avec l'ONU (noyautage et neutralisation); relations des multinationales avec le gouvernement suisse (la Division du commerce, une "couverture" commode); relations des multinationales avec la presse (des journalistes économiques "perméables") — apporteront la confirmation d'une confusion certaine des pouvoirs et des responsabilités.

Au-delà des précisions fournies par le dossier en question, c'est tout un climat de conspiration, une propension à la manipulation systématique, c'est cette atmosphère de lobby au

le dessin de la cravate s'efface; et quand celle-ci se remarque, la chemise retourne au bleu-ciel ou beige de bon aloi.

Très bonne présidence d'ailleurs: attentive, compétente, avec ce qu'il faut d'autorité et d'esprit de synthèse pour faire avancer la discussion. Jusqu'au moment où notre homme se lève et s'en va porter un long billet manuscrit adressé au représentant du Vorort; puis retourne à sa place à l'exact milieu de la transversale du fer à cheval. A peine assis, il se met à fixer intensément le destinataire du billet, qui ne se presse nullement de le lire. Il en oublie de presider, les interventions partent en vain dans tous les sens, tandis que la réponse ne vient toujours pas, ni par écrit et encore moins par un signe. Chaque minute qui passe sans que le verdict tombe continue à défaire davantage ce pauvre président, si fringant tout à l'heure.

Enfin la réponse vient, sous la forme d'une intervention anodine, mais qui paraît soulager le président. Lequel reprend les débats en mains, pour les conduire hâtivement à leur fin.

Pour les prochaines révélations de la Déclaration de Berne, les fac-similés ne suffiront pas. Il faut prévoir des bandes vidéo.

travail qui impressionne: on comprend que, dans de telles conditions, la transparence économique et sociale soit un objectif encore lointain... Le passage du document que nous reproduisons ci-dessous donne, nous semble-t-il, un reflet saisissant de ce travail souterrain

LA PRESSE AU PAS

Parallèlement à leurs conciliabules avec M. Schaffner, les représentants de Nestlé, Sandoz, Ciba-Geigy, Hoffmann-La Roche, Sulzer et Brown Boveri concertent une offensive en direction de l'opinion publique. On décide de faire appel à des journalistes économiques bien pensants et de les seconder au mieux. Les hearings (1) de Genève en fournissent l'occasion.

— Procès verbal confidentiel de la 13^e réunion sur les multinationales du 29 octobre 1973:

"Il faut profiter des hearings pour améliorer l'image des multinationales. La presse doit mettre en relief les aspects positifs de leur activité. Nos services de publicité internes initieront les journalistes à ces problèmes et leur fourniront la documentation nécessaire, notamment l'exposé de M. P. Liotard-Vogt. M. Altwegg (Nestlé) va faire parvenir cet exposé aux délégués présents.

" MM. Fehr (Hoffmann-La Roche) et Abt (Brown Boveri, aujourd'hui à la NZZ) sont chargés de coordonner l'action. M. Fehr est prié d'en discuter sans retard avec les responsables de nos firmes et d'esquisser un plan pour la présence des journalistes à Genève".

M. Paul Keller, journaliste économique, travaille à cette date à la "Correspondance politique suisse (CPS); il entrera plus tard aux "Basler Nachrichten", puis à la "Basler Zeitung". Le groupe de coordination des firmes suisses mise spécialement sur M. Keller pour son opération publicitaire. (2)

— 13 novembre 1973. Lettre de Hoffmann-La Roche (Hans Fehr) à BBC, Nestlé, Sandoz, Ciba-Geigy, Sulzer, Vorort: "Nous nous sommes efforcés — M. Abt et moi — d'inviter aux hearings de Genève

le plus grand nombre possible de journalistes ouverts à nos vues. On peut estimer être parvenu à provoquer une information objective et plutôt favorable à notre cause, du moins dans la presse bourgeoise suisse. Les articles de M. Paul Keller, rédacteur économique de la CPS, ont trouvé notamment un assez large écho. J'ai prié M. Keller, qui réside à Paris, de venir deux fois à Genève par avion, pour rencontrer personnellement les délégués suisses aux hearings.

M. Paul Keller, qui s'est fait connaître surtout comme co-auteur de l'ouvrage "Wholstand aus dem nichts", serait prêt à consacrer une étude plus développée à la question des firmes multinationales (...). Nos firmes pourraient également utiliser ses services pour leurs propres objectifs (...). M. Keller cherche le contact le plus étroit possible avec les dirigeants des firmes suisses intéressées".

— 23 novembre 1973. Lettre de Nestlé (G. Altwegg) à Hoffmann-La Roche (H. Fehr):

"Je vous remercie de votre lettre du 13 novembre par laquelle vous nous informez que M. Paul Keller serait prêt à faire un travail de journaliste en faveur des multinationales (...). Que M. Keller puisse nous assister en faisant des articles sur les multinationales est certainement une excellente chose, mais il faudrait éviter qu'il apparaisse comme étant à la solde des multinationales, ce qui enlèverait toute crédibilité à ses articles. Il serait en outre utile d'examiner comment il pourrait nous aider à redresser l'image des grandes sociétés, mais là également il faudrait éviter que sa collaboration avec notre groupe lui enlève de l'influence sur ses lecteurs et ne diminue la valeur de ses actions éditoriales. Personnellement, je crois qu'avant de prendre une décision à ce propos nous devrions en discuter très en détail au cours d'une prochaine réunion, à laquelle il se-

rait bien entendu préférable que M. Paul Keller n'assiste pas".

— Procès verbal (confidentiel) de la 15^e réunion (15.2.1974) sur les multinationales, Bâle: "M. Fehr — comme prévu — va inviter le journaliste Paul Keller à l'une de nos prochaines sessions. Sa présence va permettre de concrétiser notre projet de faire rédiger et publier par lui une étude approfondie sur les firmes multinationales (...)".

— Diffusion d'articles dans la presse. Un délégué des firmes prend contact avec l'Agence télégraphique suisse (ATS) et organise, le 14 novembre 1974, une interview avec l'ancien conseiller fédéral Schaffner. Cette interview n'ayant paru que dans six journaux de Suisse alémanique, on s'enquiert auprès de l'ATS et on exige du rédacteur responsable un contrôle de la reproduction de l'interview (25.2.1974). A l'issue des hearings de Genève, les représentants des firmes relèvent avec satisfaction que l'action en direction de la presse a été un succès. Procès verbal (confidentiel) de la 14^e réunion sur les multinationales (29 novembre 1973, Bâle): "Les articles parus dans la presse en relation avec les hearings de Genève ont été dans l'ensemble positifs. Les délégués des firmes remercient M. Fehr pour les efforts déployés en cette occasion".

1) Réunions publiques organisées avec des représentants de certaines grandes firmes multinationales.

2) Le journaliste s'est illustré ensuite par la virulence de ses attaques contre Jean Ziegler... Depuis la publication du dossier, M. Keller s'est élevé contre les affirmations qu'il contient, les jugeant diffamatoires et portant atteinte à son honneur professionnel: "c'est à son insu que des industriels et des responsables de relations publiques ont cité son nom et auraient songé à lui pour la rédaction d'articles favorables aux multinationales helvétiques" ("Liberté" 4-6-78).